

Inscriptions des enfants nés en 2012 en TPS Inscriptions des enfants nés en 2011 en PS rentrée scolaire 2013/2014 à l'école de Cendrieux

L'inscription des élèves se fait en deux étapes :

- 1) **Inscription auprès de la MAIRIE de Cendrieux** sur présentation de la photocopie du livret de famille complet, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, de la copie du carnet de santé partie vaccinations, d'une attestation d'assurance responsabilité civile.
- 2) **Admission à l'école** dans la limite des places disponibles (pour les TPS) suivant les modalités ci-dessous :

**Les inscriptions auront lieu à partir du 28 avril
sur rendez-vous. (tél. : 05 53 03 24 34)**

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique) ou d'un document attestant d'une contre-indication.
- de l'attestation d'inscription délivrée par la Mairie.



L'enfant doit être propre pour la rentrée.

Pour les inscriptions des nouveaux arrivants en MS, GS ou CP

Même démarche :

- **pré-inscription auprès de la Mairie de Cendrieux** en fournissant les documents cités ci-dessus ainsi que le certificat de radiation délivré par l'école précédente.
- **Enregistrement de l'inscription à l'école** sur rendez-vous et sur présentation des documents cités ci-dessus ainsi que du certificat de radiation délivré par l'école précédente.